

Consentement éclairé
Traitement de blanchiment personnel au peroxyde

Patient : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Ce traitement de blanchiment personnel ne doit être fait que sous la recommandation et la supervision d'un dentiste.

Le peroxyde d'hydrogène et le peroxyde de carbamide sont utilisés depuis plusieurs années comme antiseptiques oraux. Ils sont depuis peu utilisés comme agents de blanchiment.

Les résultats ne sont pas garantis et peuvent varier d'un patient à un autre selon le type et l'ampleur de la coloration. La plupart des patients verront une amélioration entre une et quatre semaines après le début du traitement. Une attention méticuleuse aux instructions de votre dentiste assurera les meilleurs résultats. Des soins d'hygiène buccale attentifs, soie dentaire et brosse maintiendront la blancheur et préviendront la récurrence de taches. Il est recommandé :

- 1- **d'éviter les boissons colorées 24 hrs après le blanchiment.**
- 2- **Garder les produits de blanchiment au frigidaire.**
- 3- **Utiliser un rince bouche fluoruré.**

Les symptômes suivants peuvent se manifester en cours de traitement, sensibilité des dents au chaud et au froid, sensation de mal de gorge, irritation des tissus (langue, gencives et/ou muqueuses), inconfort passager de l'articulation.

Ces symptômes sont habituellement légers mais devraient être rapportés à votre dentiste. Si un symptôme se manifeste de façon sévère, discontinuer le traitement et consulter votre dentiste immédiatement.

Il est contre indiqué d'utiliser ce produit :

- 1- **si vous êtes enceinte**
- 2- **si vous allaitez**
- 3- **Si vous fumez**
- 4- **Si vous avez un traitement d'orthodontie (broches)**

Une retouche au traitement est possible annuellement si les taches reviennent. Les gouttières sont réutilisables et vous pouvez vous procurer des seringues de gel à la réception.

J'ai lu et je comprends l'information et les instructions qui m'ont été données. Je sais que la couleur de mes obturations et mes couronnes (s'il y a lieu) ne changeront pas. Je sais que le blanchiment est un traitement esthétique qui ne contribue pas à la santé dentaire.